



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

12 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TIERS LIEU

AP 2022-110001 - Opération budgétaire n° 110001

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement d'un tiers lieu à hauteur de 3.506.000 € TTC et a arrêté les crédits de paiement comme suit :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3.506.000 €	398.000 €	1.964.000 €	1.114.000 €	30.000 €

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil municipal a sollicité l'assujettissement de cette opération au régime de la taxe sur la valeur ajoutée. Ainsi, le montant de l'enveloppe doit être prévu en HT.

Par ailleurs, suite à la contractualisation avec la SPL des Pyrénées-Atlantiques, le chiffrage du projet de réhabilitation et de transformation de la Friche a été affiné et il y a lieu de revoir l'enveloppe de cette autorisation de programme pour la fixer à 3.280.000 € HT ainsi que la répartition des crédits de paiements, de la façon suivante :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP Hors Taxes	Réalisés 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3.280.000 €	0 €	725.000 €	2.525.000 €	30.000 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 3.280.000 € hors taxes,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,


Bernard UTHURRY

